



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-septième session

Point 45 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 9 août 2013, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 28 mai 2013 que vous a adressée le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/67/880) en réponse à une lettre de l'Argentine datée du 9 avril 2013 (A/67/832).

La République argentine rejette toutes les affirmations figurant dans la réponse susmentionnée du Royaume-Uni. Nous entendons rappeler à cette occasion les nombreux arguments historiques irréfutables que nous avons exposés dans l'annexe à la lettre datée du 19 septembre 2012 (A/67/389), dans la lettre datée du 3 janvier 2013 (A/67/688) et dans la lettre susmentionnée datée du 9 avril 2013 (A/67/832), ainsi que dans diverses communications sur la question.

La persistance de ce différend historique qui perdure depuis 180 ans et le peu d'empressement dont fait preuve le Royaume-Uni pour le résoudre à travers la reprise de négociations avec l'Argentine, comme le prévoient de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation, ainsi que d'autres instances régionales et internationales, montrent que le Royaume-Uni fait fi de ses obligations, non seulement à l'égard de l'Argentine, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale.

L'Argentine rappelle, à l'instar de ce que le Comité spécial de la décolonisation a affirmé dans ses résolutions successives relatives à la question des îles Malvinas, qu'il s'agit d'un cas spécifique et particulier de décolonisation donnant lieu à un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni, qui doit être réglé de manière pacifique et négociée, comme en dispose la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale, qui s'applique à ladite question, ainsi que le reconnaît le Royaume-Uni.

L'Argentine propose au Royaume-Uni d'honorer son engagement et de reprendre dès à présent les négociations avec l'Argentine sur la souveraineté des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des zones maritimes



environnantes, plutôt que d'essayer de réfuter des faits historiques dont il reconnaît l'existence et dont il connaît les conséquences, en vue de trouver une solution juste et définitive à ce différend. Ce faisant, le Royaume-Uni agirait de manière licite et responsable, conformément aux obligations qui lui incombent en qualité de Membre des Nations Unies.

Réaffirmant les droits légitimes de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 45 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Malvinas.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Maria Cristina **Perceval**
